

LEDEVOIR



CAHIER
2

MONDE

Trois ans de Donald Trump, une chronique de François Brousseau

ACTUALITÉS

Au tour de Québec de s'opposer à la taxe carbone d'Ottawa

A 3

SOCIÉTÉ

Quand les étudiants investissent la finance durable

A 5

Dernier hommage aux victimes du vol PS752



Un dernier hommage aux victimes du vol PS752 d'Ukraine International Airlines a été rendu dimanche à Montréal, en présence d'élus, de proches des disparus et de membres de la communauté iranienne. Armin Morattab (au centre) a perdu son frère jumeau, Arvin, dans l'écrasement de cet avion abattu par l'Iran, la semaine dernière. Un texte à lire sur nos plateformes numériques. ADIL BOUKIND LE DEVOIR

III IMMIGRATION

Le parrainage de réfugiés miné par la corruption

LISA-MARIE GERVAIS
LE DEVOIR

La pression s'accroît sur le ministère de l'Immigration, alors que des tentatives de corruption et des cas d'intimidation ont été rapportés au ministère et décriés par les personnes voulant parrainer des réfugiés.

Selon ce qu'a appris *Le Devoir*, des messagers, qui pour certains attendent depuis jeudi l'ouverture des bureaux du ministère pour y déposer des dossiers de parrainage, se seraient fait intimider et proposer de l'argent pour céder la place avantageuse qu'ils occupent dans la file.

Par souci d'équité pour les gens vivant en régions, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) exige que toutes les demandes de parrainage — 750 seront acceptées au total — soient déposées par des messagers.

L'incident a eu lieu un peu avant 22 h vendredi, dans l'une des salles d'attente aménagées par le ministère, où des gardiens de sécurité et du personnel du MIFI devaient s'assurer du bon déroulement du processus. Des coursiers ont été intimidés par un groupe de personnes déçues de ne pas avoir eu les premières places dans la file. « "Dis-moi c'est quoi ton prix", c'est ce qu'il a dit », a raconté au *Devoir* un représentant d'une église, témoin de l'une des tentatives d'extorsion.

Ce dernier avait été appelé en panique par le coursier chargé de ses dossiers. Il dit avoir été témoin à son arrivée de « gestes agressifs » et de menaces verbales à l'endroit de son coursier. Lui-même a été menacé verbalement d'agression physique.

Toujours selon ce témoin, un autre coursier venait tout juste d'être approché et aurait cédé sa place dans la file en échange d'une importante somme. « Parrainer des réfugiés, c'est malheureusement devenu un commerce »,

Parrainer des réfugiés, c'est malheureusement devenu un commerce. Il y a si peu de places. Ça a créé un marché noir.

UN REPRÉSENTANT
D'UNE ÉGLISE



VOIR PAGE A 2 : PARRAINAGE

III EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS

Québec veut mettre plus de pression sur les « clients abuseurs »

JESSICA NADEAU
LE DEVOIR

Souhaitant mettre davantage de pression sur les « clients abuseurs », le président de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, Ian Lafrenière, sonde le terrain auprès des organismes pour voir s'il serait opportun que le Québec se dote de « John's School », un programme d'éducation pour les John — nom générique pour les clients de la prostitution — qui se font prendre dans les files de la police.

« Les policiers vont aller faire du fishing — c'est-à-dire poster une annonce dans les journaux ou les médias sociaux — et,

quand les clients abuseurs vont répondre et se faire coincer, on va leur offrir deux possibilités : celle d'aller dans le système criminel avec une poursuite ou celle du John's School », a expliqué Ian Lafrenière, en entrevue au *Devoir* à la veille de la reprise des travaux de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

« C'est une école pour les John. Une journée de formation complète où ils vont rencontrer les policiers, des gens du milieu et des survivantes qui vont expliquer ce qu'elles ont vécu. En plus de ça, il y a une amende qui leur est imposée et qui est remise entièrement à des organismes qui viennent en aide aux femmes qui sont exploitées. »

Ce programme est appliqué dans certaines villes canadiennes, notamment à Calgary et à Edmonton, affirme le député caquiste de Vachon, qui trouve l'idée « vraiment très intéressante ». Ça pourrait faire partie, selon lui, d'un « éventail de solutions » à mettre en place au Québec. Il souhaite donc questionner les intervenants qui seront entendus lundi et mardi à Montréal et jeudi à Val-d'Or, pour « voir leur réaction face à ça » et déterminer si cette approche serait envisageable au Québec.

« On ne parle pas de gens qui veulent des services sexuels de filles de douze ans, on s'entend, ça, c'est criminel, on

VOIR PAGE A 4 : CLIENTS

INDEX

Avis légaux..... B2
Culture..... B7
Décès..... B4
Éditorial..... A6
Grille TV..... B7
Idées..... A7
Météo..... B6
Monde..... B1
Mots croisés..... B6
Religion..... B6
Société..... A5
Sports..... B4
Sudoku..... B6

III PROJET ÉNERGIE SAGUENAY

Des prévisions qui restent à démontrer

Les scénarios de réduction d'émissions de GES demeurent hypothétiques

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

GNL Québec, mais aussi le premier ministre François Legault, affirme sans hésitation que le projet d'exportation de gaz albertain Énergie Saguenay permettra de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 28 millions de tonnes par année. Des experts consultés par *Le Devoir* soulignent toutefois que cela est présentement impossible à démontrer, puisqu'on ne sait pas qui achètera ce gaz liquéfié ni à quoi il servira.

Jeudi dernier, M. Legault a accueilli à ses bureaux de Montréal des dirigeants de GNL Québec, dans le cadre d'une réunion fermée aux médias. Il s'est alors entretenu avec le président de GNL Québec, Pat Fiore, ainsi que le président du conseil d'administration de l'entreprise détenue par des intérêts américains, Jim Illich.

« Bonne rencontre avec les dirigeants du projet Énergie Saguenay », a-t-il tweeté par la suite, en publiant une photo présentant cette rencontre avec les promoteurs du projet Énergie Saguenay. « Un projet d'investissement majeur : 4000 emplois durant la construction et 250 emplois permanents à 100 000 \$ par année. Le projet réduirait les

GES de 28 millions en remplaçant des centrales au charbon », a également écrit le premier ministre, reprenant ainsi des arguments en faveur du projet évoqués à maintes reprises par GNL Québec.

« Selon nous, le Québec doit aider ses voisins, l'Europe et même l'Asie à remplacer leurs centrales au charbon. C'est une des plus grandes contributions que le Québec pourrait faire en matière d'environnement », a par la suite précisé au *Devoir* le cabinet de M. Legault, tout en réaffirmant la tenue préalable d'une évaluation environnementale avant une prise de décision.

VOIR PAGE A 2 : PRÉVISIONS

28
millions

C'est la diminution de GES, en tonnes, qu'entraînera le projet Énergie Saguenay, selon GNL Québec.



Une vive compétition

PARRAINAGE

SUITE DE LA PAGE A 1

déplore ce représentant d'une église. « Il y a si peu de places. Ça a créé un marché noir. »

Disant « prendre la chose au sérieux », le MIFI confirme qu'il a été mis au courant de l'incident voulant que des personnes aient tenté « d'acheter des places », mais refuse d'informer ou de confirmer le dépôt de plaintes ou l'ouverture d'une enquête, pour des raisons de confidentialité. « Le ministère est encore en train de faire les vérifications », a déclaré Émilie Vézina, porte-parole du ministère de l'Immigration. Elle ajoute que, pour la journée de dimanche, aucune plainte ni aucun cas de ce genre n'ont été rapportés.

Peur et inquiétude

Cela ne rassure pas ce représentant d'une église qui ne lâche pas son coursier d'une semelle. Jour et nuit, il s'assure qu'il est escorté dans certains de ses déplacements et que des gens de confiance sont dans la salle avec lui.

Sylvain Thibault, qui parraine des Congolais réfugiés en Ouganda, se désole lui aussi de ne pas avoir l'esprit tranquille. « Depuis jeudi, j'ai de la misère à dormir », admet-il. « Je sens la peur et la colère au sein des membres de notre groupe. Est-ce que notre coursier va flancher sous des pressions ? Je ne pense pas, mais peut-être que d'autres flancheront d'ici le dépôt. »

Dimanche après-midi, dans un stationnement enneigé en face des bureaux du MIFI, ses amis et lui ont planté une tente et disposé quelques chaises pour recréer de manière symbolique un petit camp de réfugiés. « Parrainer des réfugiés, c'est censé être une belle expérience humaine, avec des moments d'incertitude, mais des moments de grande joie. Mais là, on est pas mal dans la lourdeur », souligne-t-il. « Veut, veut pas, on a la responsabilité des gens qu'on parraine sur notre dos, et de se faire mettre des bâtons dans les roues par des quotas trop bas et un système de dépôt bâtarde, ce n'est pas une expérience agréable. »

Peu de places

Au début de 2017, victime de son succès, le programme de parrainage de réfugiés avait été suspendu par les libéraux pendant 18 mois, le temps de le réviser en profondeur et de diminuer l'inventaire de plus de 10 000 dossiers de parrainage qui s'étaient accumulés. Des intervenants du milieu avaient en effet informé le ministère que de la corruption s'était infiltrée dans le processus.

À la réouverture du programme en septembre 2018, les règles avaient été resserrées et 750 demandes, dont 100 venant de particuliers (« groupe de 2 à 5



personnes physiques », étaient désormais acceptées par le ministère.

Vu le faible nombre de places, le processus s'était déroulé dans un climat de tension et de vive compétition entre les parrains. « Ça s'était mal passé », se rappelle Sylvain Thibault, qui était à l'époque responsable des dossiers de parrainage privé à la Table de concertation des services aux réfugiés et aux personnes immigrantes. Pour lui, le ministère, qui avait pourtant été avisé, « sous-estime encore le problème ».

Jolin-Barrette interpellé

Manon Leroux, qui veut faire venir au Canada les membres de la famille d'un couple de Syriens qu'elle a parrainé il y a trois ans, déplore le climat de tension engendré par cette façon de faire. « Jamais de ma vie je n'ai été en contact avec ce genre de choses, je trouve ça affligeant », dit-elle. « Ce n'est pas à la hauteur de ce que le Canada est capable d'offrir aux réfugiés. »

Avec d'autres parrains et marraines, elle s'appête à envoyer une lettre au ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette, pour lui demander de prendre les mesures nécessaires afin de garantir l'équité et la transparence du processus de dépôt. Car les histoires de tentative de corruption, qui sont venues aux oreilles de plusieurs, nourrissent le climat d'incertitude. « Je me doute bien que ce qui se passe au début de la file peut se passer ailleurs dans la file. Je trouve ça révoltant et désolant », dit M^{me} Leroux. « Ce qui me révolte le plus, c'est le nombre de personnes qui attendent en file pour rien. »

Car malgré un système de numérotation de chaises, rien n'indique combien de précieux dossiers transportent chacun des coursiers, fait-elle remarquer. Et si le premier en file déposait d'un seul coup des centaines de dossiers, voire assez pour remplir à lui seul les quotas ? Où est l'équité pour les parrains, dont certains font la file depuis jeudi pour garantir une bonne place à leur message ? Le MIFI se dit « sensible à la réalité des garants qui ont décidé de se présenter à l'avance pour attendre », mais il ne commente pas « de cas hypothétiques », a-t-il indiqué au *Devoir*. La réception des demandes devait débuter à 8 h 30 lundi et respecter « le principe du premier arrivé, premier servi ».

Sylvain Thibault et ses amis ont planté une tente et disposé quelques chaises pour recréer de manière symbolique un petit camp de réfugiés en face des bureaux du MIFI.

ADIL BOUKIND
LE DEVOIR

Des scénarios crédibles ?

PRÉDICTIONS

SUITE DE LA PAGE A 1

Est-ce que ce projet entraînera bel et bien de telles réductions d'émissions de gaz à effet de serre ? Professeur invité à l'Université d'Ottawa et spécialiste de l'analyse des marchés de l'énergie, Jean-Thomas Bernard juge qu'on manque d'information pour analyser les conséquences climatiques, « bénéfiques ou non », de ce projet.

« On pense que le gaz naturel va se retrouver principalement en Asie, et notamment en Chine. Mais ça demeure une hypothèse. Et on suppose aussi que le gaz servira surtout à y produire de l'électricité, où il pourrait remplacer du charbon ou des centrales nucléaires. Mais il pourrait aussi remplacer des énergies renouvelables, comme le solaire ou l'éolien, parce qu'ils ont besoin d'une énergie qui est flexible », et qui peut donc être disponible à tout moment, selon les besoins.

Selon M. Bernard, « le portrait final n'est pas clair. Et une fois que le gaz est vendu, l'acheteur peut faire ce qu'il veut avec ce gaz. Ce n'est pas GNL Québec qui va décider de l'utilisation ».

Ancien coprésident de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Normand Mousseau affirme qu'il est « impossible » de chiffrer les possibles réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) avec les données disponibles actuellement.

Citant un rapport publié en septembre par le National Energy Technology Laboratory, basé aux États-Unis, il souligne que l'utilisation pour la production d'électricité peut effectivement entraîner des réductions, si le gaz naturel remplace le charbon. Mais s'il est utilisé pour le chauffage, « il n'y a pas de gain par rapport au charbon », en tenant compte de l'analyse du « cycle de vie ». Dans ce contexte, « l'utilisation finale est un élément crucial dans l'équation ». Or, cette information n'est pas disponible actuellement.

Gaz de l'Ouest

MM. Mousseau et Bernard sont tous d'eux d'avis que le projet Énergie Saguenay n'a pas été conçu pour contribuer à une éventuelle réduction des émissions mondiales de GES. « Ce qui intéresse d'abord l'entreprise, c'est obtenir le prix le plus élevé possible pour son produit, et non pas la forme d'énergie qui sera remplacée par ce nouvel approvisionnement », fait valoir Jean-Thomas Bernard.

« Ce projet n'est pas un enjeu écologique. On produit du gaz naturel dans un marché nord-américain qui est saturé, donc si on veut augmenter la demande, et donc augmenter la valeur, il faut pouvoir l'exporter », ajoute Normand Mousseau.

Le tout premier paragraphe présen-

tant le « contexte » du projet Énergie Saguenay, dans l'avis déposé en 2015, précise d'ailleurs ceci : « La production de gaz naturel de l'Ouest canadien qui était auparavant exportée vers les États-Unis sature maintenant le marché canadien et crée des surplus. Simultanément, la capacité de production de gaz naturel au Canada augmente, entraînant une baisse de prix du gaz en Amérique du Nord, ce qui accroît l'intérêt pour l'exportation du gaz naturel vers les marchés mondiaux. »

Réductions de GES

Interpellée dans la foulée de la rencontre avec François Legault, la directrice principale, affaires publiques et relation avec les communautés chez GNL Québec, Stéphanie Fortin, réaffirme que le projet permettra des réductions annuelles d'émissions mondiales de GES de 28 millions de tonnes.

Selon ce qu'elle précise par écrit, « la science » exposée dans une analyse produite pour GNL Québec par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) « confirme que, de façon conservatrice, notre projet permettrait de réduire de 28 millions de tonnes par année les GES dans le monde, considérant que 60 % de notre GNL remplace directement du charbon ».

L'entreprise ne veut toutefois pas dévoiler « publiquement » les noms des acheteurs de son gaz naturel liquéfié, et ce, « pour des raisons concurrentielles ». « Nous aurons l'occasion d'aller plus loin sur ces éléments et de démontrer toute la crédibilité de nos scénarios de vente du GNL dans le cadre des audiences du BAPE », indique M^{me} Fortin.

L'analyse produite par le CIRAIG pour GNL Québec démontrait que les émissions liées à Énergie Saguenay au Canada avoisineraient les 8 millions de tonnes de GES par année, en raison de l'exploitation du gaz naturel en Alberta, principalement par fracturation. Cela équivaut à l'ajout de 3,4 millions de voitures sur les routes. Dans sa prise de décision, le gouvernement Legault ne tiendra pas compte des GES liés à l'exploitation du gaz, ni au transport par gazoduc.

Le CIRAIG n'avait toutefois pas souhaité se prononcer sur les prévisions de réduction de 28 millions de tonnes avancées par le promoteur, rappelant qu'il demeurait des « incertitudes » sur l'utilisation finale de ce gaz, mais aussi sur les possibilités qu'il remplace des sources d'énergie plus polluantes.

Un avis d'expert produit par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a depuis conclu que les conséquences climatiques planétaires de cette usine de liquéfaction de gaz naturel « sont très difficiles à anticiper ».

sunwing

Échappez aux blues, puis rendez-vous soleil.

Économisez jusqu'à **35%**

Réservez d'ici le **24 janvier**

Mieux Voyager

- Garantie du meilleur prix
- Service primé
- Hôtels et excursions les mieux cotés
- Nous restons à vos côtés à chaque étape de votre voyage

Départs de Montréal

Varadero, Cuba Ocean Varadero El Patriarca ★★★★	Chambre de luxe 2, 3, 4 et 5 février 7 nuits - Tout compris	995\$
Punta Cana, Rép. dom. CHIC Punta Cana ★★★★	Chambre luxueuse 4, 6, 10 et 14 février 7 nuits - Tout compris	1595\$
Cancún, Mexique Royalton Suites Cancun Resort & Spa ★★★★★	Suite junior luxueuse vue coucher de soleil 13, 17, 18, 19 et 20 février 7 nuits - Tout compris	1645\$

Pour voir la liste complète des hôtels et pour des astuces sur comment Mieux Voyager, communiquez avec votre agent de voyages ou [visitez Sunwing.ca](#)

Rehaussez votre croisière

- Vols aller-retour vers Miami
- Transferts terrestres aller-retour
- Croisière de 7 nuitées avec cabine et repas

Économisez 600\$ par couple

NCL NORWEGIAN CRUISE LINE®

Norwegian Encore Caraïbes de l'est

Cabine avec balcon
2 février

1395\$

Réservez d'ici le **22 janv.**

Départs de Montréal. « Échappez aux blues de l'hiver » est une promotion d'une durée limitée, jusqu'à épuisement de stock, applicable à une sélection de forfaits et de dates de départ. Les économies allant jusqu'à 35 % sont calculées en comparant le prix actuel au tarif publié à l'origine, applicables au Starfish Cayo Santa Maria à Cuba, pour les départs ayant lieu les 1, 2, 3, 4, 5 et 6 février 2020. Les économies sont reflétées dans les prix affichés. Tous les prix ci-dessus sont calculés par personne, en occupation double pour des vacances tout compris de 7 nuitées (sauf indication contraire), puis ils incluent les taxes et les frais de transport. Les taxes locales payables à destination sont en sus (Rép. dom. 20 \$ US). Norwegian Encore : Les économies de 600 \$ par couple est une promotion à durée limitée et s'appliquent uniquement aux nouvelles réservations aux nouvelles réservations pour un départ du 2 février 2020, jusqu'à épuisement des stocks. Les économies de 600 \$ par couple ont été calculées en comparant le prix courant au prix d'origine et sont incluses dans les prix affichés. Tous les prix sont calculés par personne, en occupation double, pour 7 nuitées (sauf indication contraire) et ils incluent les taxes et les frais de transport. Les sièges et les cabines sont sous réserve de disponibilité et leur capacité est contrôlée. Les pourboires sont en sus. Port d'attache de Norwegian Cruise Line : les Bahamas. Les vols sont exploités par Sunwing Airlines et TUI Airways. Ces offres peuvent être modifiées ou retirées à tout moment sans préavis. Pour les détails de la « Garantie du meilleur prix » et pour les modalités et conditions générales, visitez le Sunwing.ca. Titulaire d'un permis du Québec n°702928. 2020-01-20

La tortue

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



Fils de Nathan de Rothschild, premier baron anglais du nom, Walter Rothschild était d'une lignée de banquiers, la plus célèbre du monde comme on le sait, tout en étant doublé d'un zoologiste amateur qui jouissait, jusqu'à l'excès, des moyens d'assumer cette passion.

Jusqu'à sa mort en 1937, Walter Rothschild va rassembler, dans une collection privée, plus de 2 millions de papillons, 300 000 oiseaux, 30 000 coléoptères, plusieurs milliers d'espèces de mammifères, de reptiles et de poissons, de même que des ossements fossilisés de créatures préhistoriques.

Dans une belle exposition intitulée *Curiosités du monde naturel*, le Musée de la civilisation donnait à voir, au cours des derniers mois, quelques pièces de la collection de ce Rothschild. Dans un coin, reproduite en format géant, une photo de Walter Rothschild le montrait en costume trois pièces, coiffé d'un haut-de-forme. Ainsi vêtu du costume des dominants de son temps, Rothschild chevauchait une tortue centenaire, un énorme animal, dont la carapace bosselée prend l'allure d'une carte du monde tout en relief. Sur la photo, Rothschild tend devant le nez de l'animal, au bout d'un bâton, un appât destiné à le faire bouger à sa guise. Le curieux tableau donne l'impression d'une allégorie de l'argent, qui ne recule devant rien pour défendre son droit à mener le monde par le bout du nez.

La semaine dernière, *The Guardian* révélait que la police antiterroriste de l'Angleterre avait placé, dans un guide destiné aux forces de l'ordre, aux organisations gouvernementales et aux professeurs, le groupe non violent Extinction Rebellion sur une liste « d'idéologies extrémistes » à surveiller. Cette organisation pour la sauvegarde de l'environnement figure désormais aux côtés de groupuscules néonazis et de terroristes islamistes dont on devrait s'inquiéter aussi. Dans les écoles, rapporte le journal britannique, les professeurs ont été invités à repérer les jeunes qui s'absentent de l'école ou sont susceptibles de participer à des marches organisées pour le climat, selon l'exemple de Greta Thunberg. En somme, les gens qui parlent de l'extinction des espèces, des affres de la pollution, de la nécessité d'abandonner rapidement les hydrocarbures et de repenser notre vie sur terre sont forcément dangereux puisqu'ils remettent en cause l'ordre marchand du monde.

Le discours critique en matière d'environnement, semble-t-il, ne trouve droit de cité que dans la mesure où il réinvestit les mêmes vieux clichés que ceux qui nous ont conduits là où nous en sommes. À titre d'exemple, le plus récent numéro de *L'Actualité*, daté de février 2020, avait pour titre « Comment vieillir riche en sauvant la planète ? ». Au nom d'une écologie de circonstance, on pose, en somme, la même question qu'on ne cesse d'adapter à toutes ses sauces : « Comment s'enrichir ? »

C'est Laure Waridel, la réformatrice écologiste la plus consensuelle du Québec, qui orne ce numéro dont le titre provocateur laisse entendre, contre la raison même, qu'on peut devenir riche tout en sauvant la planète. Dans cette cage à idées préfabriquées, la militante reprend son credo habituel, qui est de faire croire, à mots doux, que l'action individuelle peut réajuster la conduite du monde sans que celui-ci s'avise tout à fait de la nécessité de vraiment changer de cap. Et ce cap, *L'Actualité* ne cesse de nous le rappeler, est fixé sur l'idée d'une croissance constante, au nom de la richesse personnelle, dans les nuages d'une méritocratie qui répète, sur tous les tons, que si vous faites ce qu'il y a à faire individuellement, vous serez récompensé, puisque vous le valez bien.

Le discours critique en matière d'environnement, semble-t-il, ne trouve droit de cité que dans la mesure où il réinvestit les mêmes vieux clichés que ceux qui nous ont conduits là où nous en sommes

On avait déjà eu droit, en mars 2019, avec une couverture toute semblable, à un « Comment vieillir riche » qui conduisait, en ce cas, à décréter « pourquoi on a besoin de Pierre-Yves McSween ». Toujours à sa une, le même magazine évoquait, en janvier 2017, « des occasions à saisir » pour « devenir riche ». Tout est à conjuguer, semble-t-il, au nom du triomphe de l'argent. *L'Actualité* nous avait aussi offert, pour peu qu'on le paye, « 14 pages de conseils payants » pour « comment devenir riche en 2016 ». En novembre de cette année-là, il nous proposait un regard sur l'éducation sous l'angle des « nouveaux diplômés payants », ce qui faisait suite à son « spécial éducation » publié, l'année précédente, lequel mettait en avant « des diplômés payants ».

Il ne fait plus guère de doute que le capitalisme mange pourtant la Terre comme Saturne dévore son enfant dans la célèbre toile de Goya. Mais pour nous rassurer néanmoins, on confie sans cesse à quelques spécialistes de simagrées, en quête constante de notoriété, le rôle de nous annoncer que les temps changent, tandis qu'ils se contentent à peu de frais, tout au plus, de renouveler nos stocks de bonne conscience.

La moindre frime commerciale se conjugue désormais au nom de l'écologie. « On est très écologues, et ça fait du bien », affirmait ces jours derniers, en entrevue, le chanteur Sylvain Cossette, qui triomphe avec ses reprises de chansons anglo-saxonnes des années Reagan et Thatcher. Après deux années de tournées à voyager à travers le pays, il s'apprête maintenant à faire un « gros voyage » avec sa compagne, sitôt la rénovation de leur chalet au bord de l'eau terminée, précise-t-il. Ce sera l'Islande ou peut-être l'Irlande, l'Angleterre, l'Écosse. Parce que, voyez-vous, le chanteur est un « grand amateur de scotch ». L'écologie est-elle soluble dans le scotch ? En tout cas, le duo n'a plus qu'un appartement en ville. En plus du chalet, évidemment. Ils se sont dégagés « du superflu », comme il dit. Ils en sont rendus, imaginez, à préparer eux-mêmes leurs produits de nettoyage. Sans compter qu'ils utilisent des ustensiles de bambou.

On les imagine sans peine, dans une réserve écologique, au loin, photographeur de vieilles tortues en voie de disparition, pour s'en émouvoir sur Instagram. Ces nouveaux élan verts, aux airs de carnivals, ne sont-ils pas qu'un appât brandi au bout de notre nez, telle une perche à égoportrait, pour donner un sens à la richesse qui n'en a pas d'autre qu'elle-même ?

III ENVIRONNEMENT

Québec s'oppose lui aussi à la taxe carbone d'Ottawa

Il ne revient pas au fédéral de juger si une province taxe bien ou assez la pollution, plaide le gouvernement Legault dans un mémoire

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le gouvernement de François Legault prend fait et cause pour l'Ontario et la Saskatchewan dans leur contestation de la taxe sur le carbone de Justin Trudeau. Québec estime qu'Ottawa ne devrait pas avoir le droit de juger de l'action — ou de l'inaction — d'une province contre les changements climatiques. Le Québec est exempté de la taxe fédérale, mais craint qu'elle finisse par s'appliquer à lui aussi...

L'Ontario et la Saskatchewan contestent devant les tribunaux la taxe sur le carbone qu'Ottawa leur impose depuis avril dernier. Elles ont chacune perdu leur cause en instance inférieure et demandent maintenant à la Cour suprême du Canada de trancher le litige. Québec a demandé à être entendu aussi. Dans son mémoire déposé vendredi et consulté par *Le Devoir*, il explique que la lutte contre les gaz à effet de serre (GES), toute noble soit-elle, ne relève pas des compétences fédérales.

« Si importante soit-elle, la protection de l'environnement doit se faire conformément à la Constitution du Canada », écrivent les avocats de Québec. Or, disent-ils, la tarification du carbone relève d'« un agrégat » de compétences provinciales puisque les activités émettant des GES « sont presque totalement des activités et des secteurs réglementés par les provinces : transport routier,

production industrielle, production énergétique, construction et chauffage des bâtiments ».

Québec craint le cheval de Troie. Puisque « la quasi-totalité des activités humaines est susceptible d'émettre des GES », reconnaître à Ottawa une compétence en cette matière « aurait pour conséquence d'accorder au Parlement fédéral une omniprésence dans tous les champs d'activité provinciaux pertinents ». En outre, Québec estime qu'il ne revient pas à Ottawa de juger si une province taxe bien ou suffisamment la pollution : « la question fondamentale n'est pas de savoir si une province a agi ou non relativement à cette matière, mais bien si elle en avait la compétence. Le critère repose donc sur cette capacité juridictionnelle, et non pas sur son exercice en fait. »

Québec craint d'écooper

Le Québec se pose souvent en leader de la lutte contre les changements climatiques. Sa solidarité avec deux provinces revendiquant le droit à l'inaction pourrait paraître contre-intuitive. C'est qu'elle n'est pas totalement désintéressée et mue par le seul souci de faire respecter l'ordre constitutionnel canadien.

La taxe fédérale sur le carbone ne s'applique qu'aux provinces n'ayant pas instauré un mécanisme de leur cru pour réduire les GES. Pour l'instant, elle est en vigueur en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. (Cette dernière province a toutefois promis d'instaurer sous peu une tarification maison.) Le

Québec en est exempté, lui qui s'est doté d'un mécanisme de plafonnement et d'échange de droits de polluer.

Mais voilà : cette exemption n'est pas éternelle. La taxe fédérale est appelée à devenir chaque année plus élevée (pour atteindre 50 \$ la tonne de GES en 2022) et Ottawa s'attend à ce que les provinces exemptées suivent la cadence. Il évalue chaque année la conformité de leur système. Celui de Québec est en voie de réussir le test pour 2020 (quoique l'évaluation ne soit pas encore officiellement terminée), mais rien ne garantit qu'il en sera de même à l'avenir. Lorsque les fonctionnaires fédéraux avaient présenté pour la première fois leur plan en 2017, ils avaient indiqué que le Québec serait disqualifié au-delà de 2020. Visiblement, la perspective d'être touché motive Québec à faire invalider la taxe fédérale.

« [L]e choix législatif de l'Assemblée nationale ne devrait pas être soumis annuellement à un exercice d'appréciation d'équivalence de la part du gouvernement fédéral », est-il écrit. Québec estime que son système de plafonnement et d'échange « se doit de pouvoir compter sur une stabilité et une pérennité assurées : la présence du processus d'appréciation d'équivalence prévue [...] met ces caractéristiques en danger ».

Québec déplore d'ailleurs que l'examen d'Ottawa soit « effectué sur la base de critères d'évaluation connus de lui seul ». « Il est contraire au fédéralisme [...] de soumettre une province à une supervision de la part de l'ordre fédéral, avec reddition de comptes et évaluation de conformité ».

III AVION ABATTU

Le Canada maintient la pression sur l'Iran pour l'examen des boîtes noires

LA PRESSE CANADIENNE
À WINNIPEG

Le Canada maintient la pression sur l'Iran afin que ce pays accepte l'aide d'experts de l'extérieur dans l'enquête sur l'écrasement d'un appareil ukrainien abattu par erreur par les Gardiens de la révolution.

Le ministre des Affaires étrangères François-Philippe Champagne a écrit dimanche à son homologue iranien pour réitérer la position canadienne à ce sujet. Le Canada réclame que les boîtes noires soient rapidement analysées par des experts français ou ukrainiens.

M. Champagne souligne que cette volonté reflète le consensus établi parmi tous les pays ayant perdu des citoyens lors de la tragédie du 8 janvier qui a coûté la vie à 176 personnes, dont 57 Canadiens.

M. Champagne, qui a rencontré le ministre iranien des Affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, vendredi à Oman, dit qu'il espérait « avoir une confirmation plus tard dans la journée sur la position de l'Iran sur ce sujet-là ».

« Je juge l'Iran jour après jour en fonction non pas de leurs mots, mais de leurs actions », a déclaré M. Champagne, ajoutant en anglais que Téhéran a un choix à faire.

« Quand vous dites au monde entier que vous prenez l'entière responsabilité, ça vient avec des conséquences », a-t-il dit.

M. Champagne a fait ces commentaires à son entrée de la retraite du cabinet Trudeau à Winnipeg. Il réagissait à une déclaration du directeur général du bureau d'enquête sur les accidents de l'organisation iranienne de l'aviation civile, Hassan Rezaeifar, selon laquelle les boîtes noires ne seront pas remises à l'Ukraine, contrairement à ce qui avait été annoncé la veille.

« Les boîtes noires du Boeing ukrainien sont entre nos mains. Nous n'avons aucune intention de les sortir



Le ministre des Affaires étrangères du Canada, François-Philippe Champagne, réclame que les boîtes noires soient vite analysées par des experts français ou ukrainiens.

MIKE SUDOMA LA PRESSE CANADIENNE

Les boîtes noires du Boeing ukrainien sont entre nos mains. Nous n'avons aucune intention de les sortir du pays.

HASSAN REZAEIFAR



du pays », a dit M. Rezaeifar à l'agence de presse officielle IRNA.

Le BST sur le terrain

Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) a envoyé une déclaration plus tôt dimanche disant qu'il croit comprendre que les boîtes noires sont toujours en Iran et que l'enquêteur désigné de l'Iran pourrait se rendre en Ukraine cette semaine afin de discuter

de l'enquête et de visiter le laboratoire d'enregistreurs en Ukraine.

Les deux enquêteurs canadiens qui étaient assignés à l'enquête ont quitté Téhéran tôt dimanche matin et se rendront en Ukraine pour rencontrer le bureau national d'enquête sur les accidents aériens du pays et de collaborer dans le but de faire avancer l'enquête.

Pendant les six jours qu'ils ont passés à Téhéran, les enquêteurs canadiens ont assisté à plusieurs réunions avec des représentants du bureau d'enquête iranien, ont visité le lieu de l'accident et ont examiné l'épave, qui est entreposée dans un endroit sécuritaire.

Le BST dit qu'il « n'y a toujours pas de plan définitif quant au lieu et au moment où les enregistrements de l'aéronef seront téléchargés et analysés ».

Une deuxième équipe spécialisée en téléchargement et en analyse d'enregistreurs d'aéronefs sera déployée « une fois que nous saurons clairement où et quand ce travail sera effectué », a ajouté le BST.

EN BREF

Deltell ne sera pas candidat à la direction du Parti conservateur

Ne comptez plus Gérard Deltell parmi les candidats à la succession à Andrew Scheer. Le député de la circonscription de Louis-Saint-Laurent et porte-parole du parti en matière d'affaires intergouvernementales a annoncé dimanche qu'il ne tentera pas sa chance dans la course à la direction du Parti conservateur canadien. Sur sa page Facebook, M. Deltell écrit qu'il en avait averti les militants de sa circonscription lors du brunch annuel de l'association conservatrice de Louis-Saint-Laurent, dimanche matin. Selon lui, il y a d'autres façons de s'engager activement au sein de son parti. Deux candidats ont déjà annoncé qu'ils se lançaient dans la course : la députée ontarienne Marilyn Gladu et l'ancien ministre du gouvernement Harper, Peter MacKay, déjà considéré comme l'un des favoris.

La Presse canadienne

La consultation sur l'aide médicale à mourir suscite l'intérêt

WINNIPEG — La révision de la loi fédérale sur l'aide médicale à mourir suscite de l'intérêt auprès de la population. Plus de 150 000 répondants ont déjà partagé leur point de vue à l'aide du questionnaire en ligne du gouvernement dans la première semaine de sa mise en ligne, a annoncé le ministre de la Justice, David Lametti. Les Canadiens ont jusqu'au lundi 27 janvier à 23 h 59 pour le remplir. C'est la course contre la montre afin que le gouvernement fédéral se conforme à un récent jugement de la Cour supérieure du Québec, qui jugeait inconstitutionnel le critère de mort naturelle raisonnablement prévisible. La décision ne s'applique techniquement qu'au Québec, mais puisque le gouvernement Trudeau a refusé de faire appel de la décision, toute modification s'appliquera partout au pays. Le ministre Lametti a jusqu'au 11 mars pour faire les changements nécessaires. Il a l'intention de déposer son projet de loi dès février.

La Presse canadienne



De 15 à 20 cm de neige sont tombés sur l'extrême sud du Québec au cours de la nuit de samedi à dimanche, ce qui inclut la région de Montréal, l'Outaouais, les Basses-Laurentides et une partie de la Montérégie.

ADIL BOUKIND LE DEVOIR

III TEMPÊTE HIVERNALE

C'est parti pour quatre jours de déneigement

Il s'agit de la quatrième opération de chargement dans la métropole depuis le début de l'hiver

PHILIPPE PAPINEAU
LE DEVOIR

Les enfants sautaient dans la neige et les skieurs de fond trépassaient dimanche. Mais les conducteurs de déneigeuses de Montréal et de Québec, eux, se sont plutôt préparés à passer la nuit à ramasser les quelque 20 cm de neige tombés sur la métropole et la capitale.

Des pancartes d'interdiction de stationnement ont été installées dans certaines artères de Montréal dès 15 h dimanche, afin que l'opération de déneigement puisse commencer la nuit même, a expliqué Philippe Sabourin, porte-parole de la Ville de Montréal. Il faudra quatre jours pour tout ramasser, a-t-il précisé.

Au cours des dernières heures, la valse des camions, des klaxons et des lumières clignotantes a aussi eu lieu

L'armée déployée à Terre-Neuve

Le gouvernement fédéral a déployé des unités de l'armée canadienne pour venir en aide aux Terre-Neuviens, qui doivent se relever du passage d'un blizzard qui a paralysé la capitale Saint-Jean et l'est de la province avec des quantités de neige record. Certains secteurs ont reçu plus de 70 cm. Le premier ministre Dwight Ball avait demandé l'aide d'Ottawa samedi. Le ministre fédéral des Ressources naturelles, Seamus O'Regan, a affirmé qu'Ottawa va déployer toutes les ressources possibles sur le terrain, particulièrement dans la région de Saint-Jean. Le ministre de la Défense nationale, Harjit Sajjan, a annoncé dimanche que 150 à 200 militaires seraient sur le terrain le jour même. Ce nombre pourrait augmenter à 300 dans les prochains jours, a-t-il ajouté. D'autres précipitations de neige sont annoncées en début de semaine pour l'est de Terre-Neuve. Selon Environnement Canada, la prochaine bordée laissera 15 cm et peut-être plus par endroits.

La Presse canadienne

« dans toute la ville de Québec », comme c'est le cas à chaque chute de 10 cm de neige ou plus, a expliqué Stéphanie Gaudreault, porte-parole de la Ville de Québec. « Pour nous, ce n'est rien de majeur ou d'exceptionnel, c'est la routine », a-t-elle précisé.

Environnement Canada a confirmé que « de 15 à 20 cm de neige sont tombés sur l'extrême sud du Québec » au cours de la nuit de samedi à dimanche, ce qui inclut la région de Montréal, l'Outaouais, les Basses-Laurentides et une partie de la Montérégie.

« Tout ça est derrière nous, les conditions vont graduellement s'améliorer au cours de la journée » de dimanche, a expliqué Environnement Canada.

Dans la journée de dimanche, la visibilité s'est avérée bonne sur la majorité du réseau routier, a précisé le ministère des Transports du Québec. Toutefois, les routes étaient « partiellement enneigées ou enneigées », a expliqué le porte-parole du ministère, Martin Girard. Des équipes ont été déployées sur le réseau dès le début des précipitations samedi soir.

À l'aéroport Montréal-Trudeau, plusieurs départs ont été annulés ou retardés au fil de la journée de dimanche.

Quatrième opération

À Montréal, 3000 employés et 2200 appareils s'affairaient à déblayer et à ramasser la neige, selon l'administration municipale.

« La neige est volumineuse, floconneuse, ça va être facile à ramasser, s'est réjoui Philippe Sabourin. Et évidemment, comme on commence l'opération dimanche, déjà les axes vers Montréal vont être dégagés pour le retour au bureau lundi. »

C'est la quatrième opération de déneigement de l'hiver à Montréal, la troisième en 2020. La bordée du week-end dernier, chargée de grésil, venait à peine d'être ramassée. Mais M. Sabourin estime que l'administration Plante a bien fait de ne pas attendre la chute de neige de samedi soir pour tout ramasser d'un seul coup.

Lors de la dernière tempête, « il n'y avait qu'une douzaine de centimètres au sol, mais on s'est évité d'avoir des regards d'égouts obstrués, on s'est évité des bancs de glace en dessous d'une neige floconneuse, qui peuvent briser l'équipement ».

Le porte-parole de la Ville ajoute que les entreprises de déneigement sont payées selon le nombre de mètres cubes de neige ramassés et transportés, et non pas à la quantité d'opérations de déneigement. « Peu importe le nombre de fois que tu sors pour la ramasser, en finalité, ce qui compte, c'est le volume que tu transportes. »

La Ville de Montréal insiste sur la nécessité pour les citoyens de déplacer leurs véhicules automobiles lorsque les interdictions de stationnement sont installées.

Vers un programme pour « éduquer » les contrevenants ?

CLIENTS

SUITE DE LA PAGE A1

n'en parle même pas, précise le député de la CAQ. Mais si je dis qu'en matière d'exploitation des mineurs, je trouve intéressante l'idée des John's School, c'est parce que ça permet de mettre de la pression sur les clients abuseurs. Parce que, présentement, quand tu regardes le nombre d'opérations et d'arrestations, les risques pour les gens ne sont pas très élevés. Et ils se disent, à la limite, que c'est accepté. Alors le John's School permet d'avoir une approche très humaine. »

Ian Lafrenière est déterminé à mettre « beaucoup plus de chaleur » sur les clients abuseurs, affirmant qu'il fallait rendre ça « socialement non acceptable », un peu comme l'alcool au volant. « Certains diront : ben voyons, ce n'est déjà pas acceptable ! Mais il faut faire attention aux mots quand on parle de clients. Moi, quand je suis client d'un commerce, je paye, j'ai quelque chose en échange et je n'ai aucune culpabilité. C'est plate ce que je dis, mais pour les clients abuseurs, ils ont payé, ils ont un service,

donc ils se disent qu'elle le voulait et ils ne se sentent aucunement coupables. On tombe dans l'acceptabilité sociale. »

Selon lui, il y a tout un « écran de fumée » qui est mis en place pour que le client abuseur ne voie pas les travers de cette industrie et les répercussions sur la victime. « Avec la Commission, on veut amener le client abuseur à voir ce qu'il y a derrière la façade, à comprendre ce qu'est la réalité », explique M. Lafrenière.

Ses collègues et lui ont été profondément marqués par une rencontre avec une survivante lors d'une formation avant le début des travaux de la Commission. « C'a été très difficile d'entendre cette dame qui nous a avoué qu'à l'âge de 7 ans, son grand-père l'avait vendue dans un réseau de pédophiles. Elle est rendue à une cinquantaine d'années et tu vois qu'elle a un choc post-traumatique très profond et, quand tu entends tout ce qui lui est arrivé dans la vie, tu te dis que ça n'a juste pas d'allure. Si des gens faisaient les mêmes atrocités à des animaux, je suis persuadé qu'on aurait des manifestations dans les rues de Montréal. Là, ce sont nos enfants,

C'est plate ce que je dis, mais pour les clients abuseurs, ils ont payé, ils ont un service, donc ils se disent qu'elle le voulait et ils ne se sentent aucunement coupables. On tombe dans l'acceptabilité sociale

IAN LAFRENIÈRE



nos jeunes... On a de belles questions à se poser comme société. »

Bilan de mi-parcours

En novembre dernier, lors du premier volet de la Commission qui se tenait à Québec, les parlementaires ont entendu une trentaine d'organismes et d'experts sur le sujet. Plusieurs ont évoqué le besoin de faire de l'éducation à la sexualité et parlé de la prévalence du recrutement sur les médias sociaux. Il a beaucoup été question du manque de ressources spécifiques pour les victimes d'exploitation sexuelle.

Dans ce premier volet, la Commission a ratissé très large pour avoir un portrait général de la situation. Pour le deuxième tour de piste, les parlementaires ont l'intention d'aller poser des questions plus pointues, notamment sur les outils législatifs à mettre en place et sur la façon dont on pourrait mieux aider les victimes.

Mardi, la Commission entendra notamment les témoignages du Grand Prix de Montréal et de l'Association des hôtels du Grand Montréal. « Je suis très heureux qu'ils soient là parce que je pense qu'ils peuvent être des partenaires hyper importants », affirme l'ancien policier.

Mais attention, rappelle le député : la prostitution existe 365 jours par année. « C'est important d'avoir ces partenaires pour voir ce qu'ils sont prêts à faire ou ce qu'ils font déjà. Mais il ne faut pas envoyer le message que c'est juste ça, parce qu'on passe complètement à côté de la Commission. »

Dans un milieu où il n'y a plus de repères géographiques — le recrutement se fait principalement sur les réseaux sociaux —, le président de la Commission espère être en mesure à la fin de ses travaux de présenter une « vision nationale » pour un meilleur partage des informations, tant au Québec que dans les autres provinces, où se retrouvent beaucoup de jeunes victimes québécoises.

« Il y a des disparités au Canada, et les peddlers le savent très bien. Ils vont dans d'autres provinces pour sortir nos filles, les rendre encore plus vulnérables. Et les clients, qu'on aime ça ou non, ils trouvent ça exotique d'avoir une jeune fille du Québec qui parle français. Et ils jouent avec le système. Alors, si nos criminels n'ont pas de limite, il va falloir que les services de police et les organismes gouvernementaux travaillent ensemble et que nos partenaires du fédéral nous aident aussi là-dedans. »

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2020-01-18

649	02 05 10 18 26 30	36 compl.	Québec 49	04 09 19 30 31 40	10 compl.
-----	----------------------	--------------	--------------	----------------------	--------------

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 73473960-01

Prochain gros lot (approx.) : 5 000 000 \$

Extra 9120537

Résultats des tirages du : 2020-01-17

LOTO MAX

Résultats complets sur lotoquebec.com

Extra 0781262

Prochain gros lot (approx.) : 12 000 000 \$

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III JOURNALISME DE SOLUTIONS

Quand les étudiants investissent la finance durable

DIANE BÉRARD
COLLABORATRICE
LE DEVOIR

« L'éducation traditionnelle a échoué. Elle ne nous forme pas à la finance durable », constate Maxime Lakat, étudiant à la Faculté de gestion de l'Université McGill, président du Desautels Sustainability Network et membre du Montreal Social Value Fund. La finance durable est celle qui concilie performance économique et effets sociaux et environnementaux positifs en soutenant des entreprises qui contribuent activement au développement durable, plutôt que celles qui ne promettent que des rendements financiers à court terme. La finance durable se décline en différents modèles, comme l'investissement responsable et la finance verte.

La finance durable apparaît de plus en plus comme un outil essentiel à la transition écologique et on ne l'enseigne pas à la prochaine génération. Comment combler cette lacune ? On compense le manque d'enseignement par la pratique, en attendant une mise à jour du contenu des cours.

C'est la formule du National Social Value Fund (NSVF), lancé en 2017 par Steve Petterson, alors étudiant en finance à l'University of British Columbia (UBC). Steve Petterson a imaginé des fonds d'investissement d'impact locaux gérés par les étudiants. Le NSVF est la maison mère et les fonds étudiants locaux en sont les filiales.

L'« investissement d'impact » est réalisé dans des entreprises qui génèrent des effets sociaux ou environnementaux positifs à travers leur mission. Cela diffère de l'investissement responsable qui, lui, cible des entreprises qui limitent ou réduisent leurs effets sociaux ou environnementaux négatifs. C'est le cas de Chop Value. Cette entreprise récupère des baguettes pour en faire du mobilier. Au moment de l'investissement, Chop Value avait recyclé cinq millions de baguettes. Aujourd'hui, le concept est franchisé et un million de baguettes sont recyclées par mois. On peut aussi citer This Fish, un système de traçabilité de produits de la mer accessible aux petits exploitants et aux pêcheurs en milieu rural. Ce système vise à promouvoir et à récompenser les exploitants qui pratiquent la pêche durable.

Chop Value et This Fish sont deux investissements de la première filiale du National Social Value Fund, inaugurée à Vancouver. La première cohorte comptait neuf étudiants de l'UBC et de l'Université Simon Fraser. Certains étudiaient en finance, d'autres en science politique, en philosophie ou en économie. Ce mélange des univers est une pierre angulaire du concept de NSVF, pour multiplier les regards, mais aussi pour polliniser différents secteurs lorsque les étudiants

quittent l'université, et le fonds, pour rejoindre le monde du travail.

Depuis 2017, le NSVF a développé des fonds à Calgary, à London, à Kingston et à Montréal. Le Montreal Social Value Fund (MSVF) a été lancé en octobre 2019 par neuf étudiants de l'Université McGill. *Le Devoir* a rencontré quatre de ses membres : Lina Dieudonné, Tanya Gandhi, Bhoomika Saxena et Maxime Lakat.

Apprendre en pratiquant

Depuis octobre, les membres du Montreal Social Value Fund ont mené quatre actions. Comme n'importe quel fonds, ils ont défini leur thèse d'investissement (leur cible) : ils investissent dans des entreprises montréalaises qui s'attaquent aux objectifs de développement durable (ODD) orphelins. Les Nations unies ont déterminé 17 ODD pour lesquels il est urgent de mobiliser du capital privé, soit des investisseurs et des entreprises. Les ODD environnementaux sont plus populaires que les causes sociales.

Ensuite, les neuf étudiants ont cherché des alliés, dans la communauté financière et dans la société civile. Puis, ils ont recensé les acteurs de l'écosystème communautaire et social montréalais et ils les ont rencontrés pour comprendre les enjeux particuliers à la métropole. Ils rencontrent aussi des porteurs de projets et des investisseurs. « Steve Petterson nous a prévenus : l'investissement d'impact est encore peu connu. On ne peut pas rassembler une somme cible et trouver des projets par la suite, comme les fonds traditionnels, explique Maxime Lakat. Les investisseurs que nous approchons veulent savoir en amont dans quels projets précis ils s'impliquent. » Ajoutons qu'en investissement d'impact, on peut privilégier l'impact ou le rendement. Les investissements d'impact dans des technologies propres et en biotech privilégient généralement le rendement. En optant pour les ODD orphelins, les membres du NSVF privilégient l'impact. Les investisseurs qui les encourageront voudront d'autant plus savoir à quelles retombées sociales ils contribuent.

Qui sont ces investisseurs ? « Nous rencontrons trois groupes, répond Bhoomika Saxena. Des institutions financières et des entreprises, que nous approchons à travers leur responsabilité sociale ou à travers leur désir d'implication locale. Des individus fortunés et des investisseurs d'impact, comme Anges Québec. Et pour chaque dollar d'investissement recueilli, le National Social Value Fund nous en donne tout autant. »

Et les projets ? Les membres du Montreal Social Value Fund souhaitent avoir réalisé leur premier investissement à la fin du printemps 2020. « Lorsqu'on ren-

contre une organisation, on cherche à comprendre le problème auquel s'attaquent les fondateurs et leurs motivations, explique Lina Dieudonné. Pourquoi ont-ils lancé le projet ? L'impact positif est-il au cœur du modèle ? La solution est-elle pérenne ? D'où viendront les revenus ? »

Influencer les employeurs

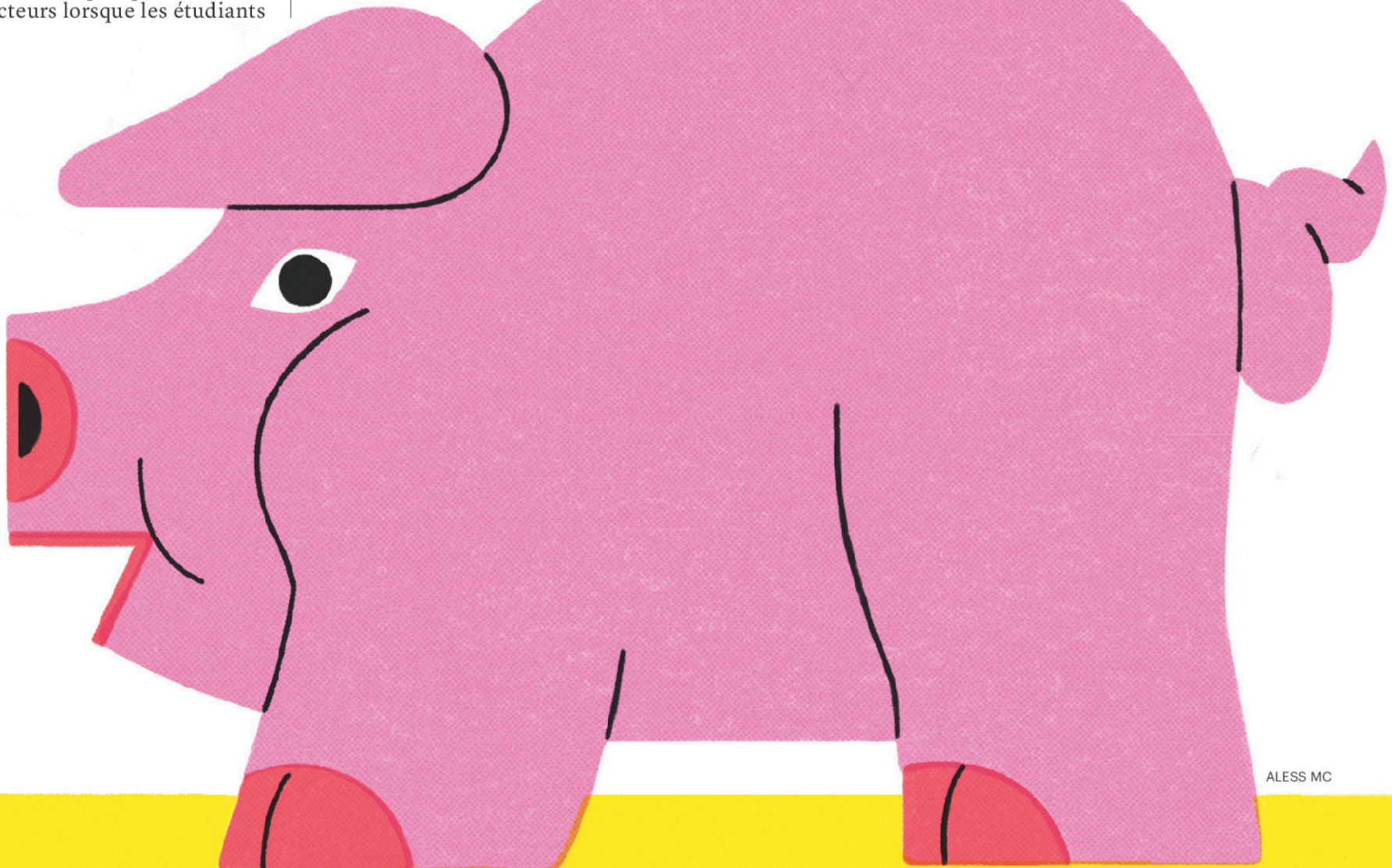
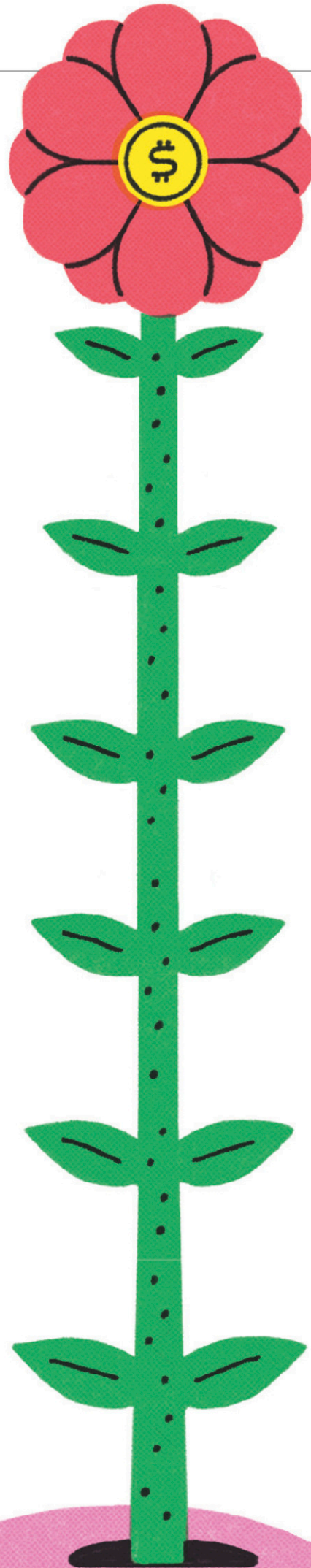
Des fonds gérés par des étudiants, il en existe déjà. On peut citer Desautels Capital Management (DMC) et Front Row Ventures. Ce dernier investit dans des entreprises lancées par des étudiants. Mais la particularité du NSVF tient à son objectif : il ne s'agit pas d'initier les étudiants à l'investissement, mais plutôt de former de futurs employés qui contribueront à changer le visage de la finance dans différents secteurs de la société.

Bhoomika Saxena a été recrutée par le géant BlackRock, une société de gestion d'actifs traditionnelle qui compte une petite division de finance durable. « Je souhaite inciter mes futurs collègues à intégrer les principes de la finance durable à l'évaluation de leurs dossiers », dit-elle.

Tanya Gandhi se dirige vers la consultation. « Un consultant pense en fonction des résultats. Je voudrais qu'on ajoute la question suivante : la solution que nous proposons au client peut-elle prendre aussi en considération un impact social et environnemental positif ? »

Lina Dieudonné, quant à elle, vise le secteur des politiques publiques. « L'expérience au MSVF m'apprend que j'ai du pouvoir et m'enseigne le courage. » Quant à Maxime Lakat, gérer le fonds développe son sens critique. « L'université ne nous apprend pas à remettre en question les modèles et les paradigmes. La finance qui se dit responsable ne l'est pas nécessairement. Il faut être vigilant. »

Le National Social Value Fund et le Montreal Social Value Fund s'inscrivent dans un mouvement étudiant mondial qui revendique des engagements et des actions en matière de transition économique et écologique. On peut citer deux exemples européens : le « Manifeste étudiant sur le développement durable dans l'enseignement supérieur » et le « Manifeste étudiant pour un réveil écologique ». Au Québec, mentionnons la déclaration « Changer l'éducation universitaire au Québec sur la finance durable », lancée en octobre 2019, au Colloque PRI sur l'investissement responsable. C'est dans cette mouvance que le Montreal Social Value Fund s'apprête à renouveler la moitié de ses membres, pour remplacer ceux qui rejoindront le marché du travail. La première cohorte était composée uniquement d'étudiants de McGill. Pour la prochaine, on songe à ratisser plus large.



III PIPELINES ET ENVIRONNEMENT

Ottawa,
le maître du jeuROBERT
DUTRISAC

Il n'a fallu que 30 minutes de délibérations aux juges de la Cour suprême du Canada pour rendre une décision séante tenant déboutant la Colombie-Britannique. Même en invoquant ses propres compétences en matière de protection de l'environnement, la province ne peut imposer des conditions qui empêcheraient la construction du pipeline Trans Mountain, le transport interprovincial et l'exportation d'hydrocarbures étant une compétence exclusive du gouvernement fédéral.

La Cour suprême du Canada a ainsi confirmé la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique — l'équivalent de notre Cour d'appel — à laquelle le gouvernement provincial avait demandé par un renvoi si la modification de sa loi environnementale adoptée par son Assemblée législative était constitutionnelle. Cette modification visait à imposer des conditions et à exiger un permis pour le transport de pétrole lourd, déclaré matière dangereuse, sur son territoire.

Dans une décision unanime, les juges de la Cour suprême de la Colombie-Britannique avaient souligné que la compétence sur les entreprises interprovinciales revenait au fédéral parce que de telles entreprises, tel un pipeline, ne pouvaient de façon pratique se soumettre à différentes lois et à différents règlements chaque fois qu'elles franchissaient la frontière d'une province. Les juges ont même estimé que la gestion des dommages environnementaux, associés à un pipeline, par exemple, était un élément central de la compétence du gouvernement fédéral et que les effets de la loi de la Colombie-Britannique visaient à contrevenir à cette inaliénable compétence fédérale.

En résumé, les lois environnementales d'une province ne sauraient empêcher la construction d'un pipeline traversant son territoire, si c'est là la volonté du gouvernement fédéral et de son Office national de l'énergie.

Evidemment, ce jugement a d'importantes conséquences pour le gouvernement du Québec, qui jugeait qu'il avait le pouvoir non seulement d'imposer des conditions à des promoteurs d'un projet de pipeline, mais aussi de le bloquer, notamment en l'absence d'acceptabilité sociale, comme le premier ministre François Legault l'a affirmé au sujet du projet Énergie Est de TransCanada.

La procureure générale du Québec est d'ailleurs intervenue dans la cause de Trans Mountain, précisant que, selon elle, « les principes en jeu dans la présente affaire la dépassent et [que] celle-ci pourrait avoir de graves effets sur le partage des compétences en matière environnementale et même au-delà ».

On peut maintenant mieux comprendre l'arrogance de TransCanada et le mépris que le promoteur affichait pour les compétences du Québec en matière environnementale. Il était sans doute convaincu que le maître à bord, c'étaient les autorités fédérales. Par ailleurs, il ne faut pas croire que ce sont les exigences environnementales qui ont forcé l'abandon du projet. C'est plutôt que son plan d'affaires, sur le strict plan économique, ne tenait pas la route. Heureusement, parce que nous savons aujourd'hui que Québec n'aurait pu s'y opposer.

« Maître chez nous », est un leitmotiv fallacieux. Campés dans leur confort et souvent indifférents, les Québécois en général ont la fausse impression qu'en matière d'environnement — et cela s'applique à bien d'autres domaines —, le gouvernement du Québec dispose des pouvoirs pour assurer la protection de son territoire. C'est évidemment une illusion, comme le confirme le dernier jugement de la Cour suprême.

Les gouvernements libéraux et maintenant le gouvernement caquiste, avec ses prétentions autonomistes, ont cultivé ce leurre. Mais un jour ou l'autre, la réalité les rattrape.

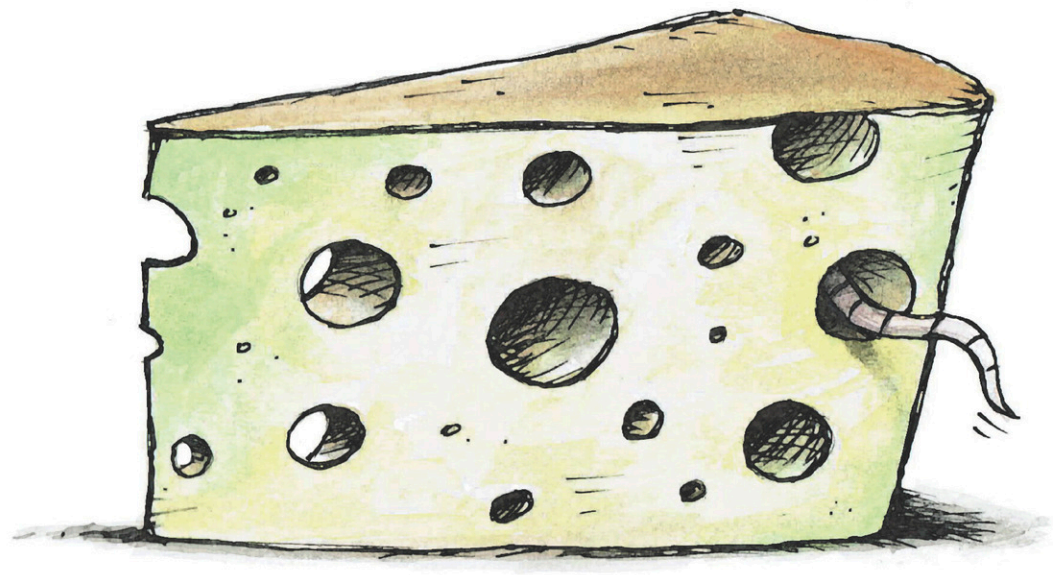
Le Canada demeure un État pétrolier, et il est difficile d'imaginer que Justin Trudeau, et encore moins un chef conservateur qui lui succéderait, y changera quelque chose à court ou moyen terme.

Il faut donc espérer qu'un projet d'oléoduc qui traverserait le Québec ne s'avèrera pas rentable un jour ou l'autre parce que ses promoteurs sauront, qu'en dépit de sa posture, le gouvernement du Québec, au-delà des vaines tracasseries que peuvent présenter les lois québécoises en matière d'environnement et d'aménagement du territoire, ne pourra pas le bloquer. Comme il ne pourra pas empêcher le gouvernement fédéral de construire une ligne de transport d'électricité pour donner satisfaction à Terre-Neuve-et-Labrador.

Jeudi dernier, le jour même où la Cour suprême rendait son jugement, François Legault rencontrait Jim F. Illich, le président du conseil d'administration d'Énergie Saguenay, ce projet de liquéfaction et d'exportation de gaz naturel qui repose sur la construction d'un gazoduc traversant le Québec. Décidément, le hasard fait bien les choses pour les vendeurs d'énergies fossiles.

LES LUNDIS DE GODIN

LES TROUS DE MÉMOIRE DE LINDO SAPUTO



LETTRES

Les citoyens
peuvent faire
leurs propres choix

Dans une entrevue réalisée par Annabelle Caillou du *Devoir*, Corinne Voyer, de la Coalition Poids, signe en réclamant une nouvelle taxe sur les boissons sucrées. Je ne peux m'empêcher d'y voir une énième demande pour un paternalisme bien-pensant au gouvernement.

Tel que le reconnaît M^{me} Voyer, les efforts de sensibilisation de la dernière décennie ont fonctionné. La consommation de boissons gazeuses a diminué de moitié entre 2004 et 2015, et c'est grâce à ces efforts.

Si la sensibilisation est intéressante, c'est notamment parce qu'elle laisse libre choix aux citoyens, tout en les informant des conséquences néfastes que peuvent avoir leurs décisions.

En imposant une taxe, en revanche, l'on ne vient plus recommander un nouveau mode de vie au citoyen, mais plutôt le punir pour son mode de vie. Au lieu de privilégier les conseils, on privilégie la punition.

Ce genre de paternalisme étatique n'a pas sa place. Les citoyens ont l'information nécessaire pour

faire leurs propres choix, et nous devons les respecter.

Renaud Brossard, directeur Québec, Fédération canadienne des contribuables
Le 17 janvier 2020

Des solutions
pour régler la crise
du logement

On parle beaucoup dans les journaux d'un problème devenu plus que préoccupant : la difficulté de se loger à Montréal autant que dans le reste du Canada. Les raisons évoquées, notamment dans *Le Devoir* du 16 janvier 2020, pour expliquer ce phénomène grandissant tournent principalement autour de l'augmentation des immigrants et du nombre de résidents temporaires (étudiants étrangers et travailleurs temporaires).

Il me semble pourtant qu'on oublie la partie immergée de l'iceberg ! Le nombre de locations temporaires de type Airbnb (j'ai bien dit « de type ») est tout simplement hallucinant. On ne parle pas ici du particulier qui de temps en temps loue sa piau pour arrondir ses fins de mois, non, on parle des investisseurs, parfois étrangers, qui achètent, construisent, rénovent dans le seul but de faire

un commerce rapide et florissant. Et tous les moyens sont bons : pléthore d'offres de logements qui dissimulent des locations temporaires sur des groupes d'annonces qui se multiplient sur Facebook, nombre croissant de locataires qui se font virer parce que le proprio va faire des travaux ou reprendre le bien loué pour un membre de sa famille. Ben voyons donc !

Cette anarchie dans les loyers aura tôt ou tard un prix. De nombreux locataires, le plus souvent des personnes démunies, des gens âgés ou des travailleurs à faibles revenus sont de moins en moins capables de faire face au phénomène. Il faut légiférer d'urgence ! Il est tout à fait possible d'autoriser Airbnb et les autres formes de locations temporaires tout en empêchant qu'un commerce occasionnel ne devienne une industrie. C'est possible de vérifier qu'une personne sous-loue son appartement avec un bail de sous-location officiel, c'est possible de vérifier qu'une personne qui vire un locataire de son logement pour y mettre un membre de sa famille y met bien, à long terme, un membre de sa famille et non un fantôme qui permettra l'augmentation du loyer ou la transformation du bien. Question de volonté !

Alain Braine
Montréal, le 17 janvier 2020

LIBRE OPINION

L'ACEUM au secours de la protection de l'innovation

Rikia Benalla
Étudiante en droit international
à l'UQAM

Le 10 décembre 2019, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont convenu d'un protocole modifiant le nouvel ALENA de 2018, également appelé ACEUM. L'accord de 2018 prévoyait des dispositions importantes en matière de propriété intellectuelle dans lesquelles il était question d'établir une durée de dix ans de protection des données pour les médicaments biologiques. Bien que de nouvelles dispositions aient été intégrées, la durée de dix ans a été supprimée.

L'OMC prévoit vingt ans de protection par brevet et octroie aux États la possibilité d'un délai supplémentaire à la discrétion des États, dénommé « protection des données ». Cette période concède une exclusivité commerciale à l'entreprise détentrice du brevet et n'entre en vigueur qu'à partir de l'autorisation de mise sur le marché. Cette période de protection est cumulative à la

période de vingt ans de protection par brevet.

Initialement, l'ALENA accordait une période de protection des données de cinq ans, qui était principalement utilisée par les États, pour les médicaments à petites molécules. Ainsi, il avait été convenu au cours des négociations par les trois pays partenaires d'une durée de protection des données de dix ans réservée exclusivement aux médicaments biologiques (médicaments à grosses molécules destinées aux maladies rares). Cette prolongation visait le Mexique et le Canada. En effet, le Mexique ne dispose pas de période de protection des données pour les médicaments biologiques. Le Canada, quant à lui, avait rallongé en 2006 cette période d'exclusivité commerciale à huit ans, avant toute négociation de l'ACEUM. Quant aux États-Unis, la durée de protection des données s'y élève à douze ans.

L'entente convenue en 2018 supprime toutes indications à la durée de protection des données de l'ac-

La prolongation de la propriété intellectuelle serait la condition sine qua non pour permettre aux industries pharmaceutiques de récupérer les investissements coûteux de recherche et développement et d'innover en conséquence

cord. Le Canada ne sera pas tenu de rallonger cette durée de huit à dix ans. La prolongation de la propriété intellectuelle serait la condition sine qua non pour permettre aux industries pharmaceutiques de récupérer les investissements coûteux de recherche et développement et d'innover en conséquence. Le brevet serait insuffisant pour parvenir à cet objectif.

Cette rhétorique semble contraire à la réalité, et les industries pharmaceutiques semblent être avant tout motivées par des visées financières. Cette configuration faciliterait les fusions et acquisitions prédatrices, et annihilerait les bienfaits de la concurrence. Ces craintes semblent être justifiées par un contexte précédent de concession sans contrepartie.

À l'origine, le Canada avait concédé cette période de protection des données supplémentaire de huit ans, à la condition de bénéficier de 10 % d'investissement des industries pharmaceutiques étasuniennes en recherche et développement. Toutefois, cette exigence n'a

pas été respectée. Les firmes étasuniennes externalisent la recherche et développement de manière fréquente par le rachat de PME canadiennes. Cela est lié au caractère opportuniste que cette opération produit : les firmes pharmaceutiques bénéficient de 48 % de crédit d'impôt au titre de ce soutien à la recherche et développement.

À ce titre, les investissements en recherche et développement au Canada sont dix fois inférieurs au pourcentage prévu par l'accord initial. Cette stratégie infirme les arguments énoncés par les industries pharmaceutiques selon lesquels la propriété intellectuelle serait vectrice d'innovation.

En refusant d'inclure les nouvelles dispositions dans l'ACEUM, le Canada a évité d'ouvrir la boîte de Pandore et permet, à son avantage, de maintenir le délai en vigueur. Malgré tout, ce délai de huit ans accordé par le Canada, n'apparaît-il pas démesuré au regard de la part infime que consacrent les multinationales pharmaceutiques à la recherche et développement ?

Pour une restauration du français langue officielle

François Côté
Guillaume Rousseau
Auteurs du livre *Restaurer le français langue officielle* (Institut de Recherche sur le Québec, 2020)

Au printemps 2018, le Barreau a entrepris une action judiciaire pour contester la validité de toutes les lois québécoises, parce qu'elles n'auraient pas été suffisamment adoptées en anglais. Il faut dire que le législateur se contente de les traduire du français vers un anglais dont la qualité serait douteuse au point que les divergences entre les deux versions sont nombreuses, ce qui cause une grande insécurité juridique.

En mai de la même année, en assemblée générale extraordinaire, des membres du Barreau ont adopté une résolution lui demandant de cesser cette contestation. Malgré cela, depuis se poursuivent des démarches visant à rendre le processus d'adoption des lois québécoises plus bilingue.

Pourtant, il existe une autre solution, qui serait beaucoup plus conforme au principe du français langue officielle, soit le rétablissement de la primauté de la version française des lois en cas de divergence que les règles ordinaires d'interprétation ne permettent pas de résoudre convenablement.

Un peu d'histoire

En 1974, le gouvernement Bourassa adoptait la loi 22, qui faisait du français la seule langue officielle et, comme langue officielle signifie d'abord langue des lois, prévoyait une telle primauté de la version française des lois. Ces éléments de cette loi ont alors été considérés comme conformes à la Constitution de 1867 par la Cour supérieure dans l'affaire Bureau métropolitain des écoles protestantes de Montréal.

En 1977, la loi 101 allait plus loin en faisant de la version française des lois la seule officielle et en imposant le français comme langue de la justice.

Puis, dans l'affaire Blaikie, ces aspects de la loi 101 ont ensuite été déclarés contraires à l'article 133 de la Constitution de 1867. À cette occasion, la Cour suprême a fait une interprétation très large de cet article, mais très stricte du pouvoir du Québec de modifier sa propre Constitution.

Par la suite, la Cour suprême est allée encore plus loin dans une affaire manitobaine, en déclarant inconstitutionnelle une règle prévoyant la primauté d'une version de la loi sur l'autre. Tenant compte de ces jugements, en 1993 le législateur québécois a modifié l'article 7 de la loi 101 pour consacrer la règle de l'égalité valeur juridique des deux versions.

Malgré cela, dans l'affaire Doré, le juge Jean-Louis Baudouin de la Cour d'appel a proposé de faire primer la version française d'une loi québécoise, et ce, en invoquant le fait que la version anglaise était une traduction. La Cour suprême a confirmé ce jugement du juge Baudouin, mais en précisant qu'en

46 ans après la consécration du principe du français seule langue officielle par le gouvernement Bourassa, ce principe est devenu principalement symbolique

raison de l'article 7 de la loi 101 la règle de la primauté de la version française devait en théorie être écartée.

Résultat : 46 ans après la consécration du principe du français seule langue officielle par le gouvernement Bourassa, ce principe est devenu principalement symbolique. Cependant, il ne s'agit pas là d'une fatalité.

Insécurité juridique

Deux développements récents permettent de revenir au principe du français langue officielle. D'une part, l'affaire Montplaisir et d'autres jugements plus récents ont démontré qu'en vertu de son pouvoir de modifier sa propre Constitution, le Québec peut modifier le volet de l'article 133 de la Constitution de 1867 qui le concerne.

D'autre part, la jurisprudence récente tend à interpréter moins largement les droits linguistiques liés au bilinguisme législatif ou judiciaire et à reconnaître que le Québec doit jouir d'une latitude lui permettant de protéger le français (ce qui n'est pas le cas des autres provinces, dont le Manitoba, eu égard à l'anglais).

Par conséquent, le législateur pourrait, et devrait, profiter du dépôt annoncé d'un projet de loi modifiant la loi 101 pour rétablir une primauté de la version française des lois. Cela permettrait de régler un des problèmes soulevés par le Barreau, soit l'existence de nombreuses divergences entre les deux versions des lois qui causent de l'insécurité juridique, et de restaurer le principe du français langue officielle.

III CRISE IRANO-AMÉRICAINE

La stratégie iranienne sur l'échiquier moyen-oriental

Pierre Pahlavi
Membre de l'Observatoire sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de la Chaire Raoul-Dandurand

Les deux dernières semaines ont été riches en événements sur le front des relations tumultueuses entre les États-Unis et l'Iran. Alors que la poussière retombe et que l'on assiste à une certaine désescalade, il sied de prendre un peu de recul et de replacer ces événements récents et leurs retombées stratégiques dans leur contexte géopolitique.

Pour comprendre ce bras de fer irano-américain, il faut d'abord rappeler les objectifs de la politique étrangère iranienne. Pour des raisons historiques, culturelles et politiques, Téhéran poursuit trois grands impératifs stratégiques.

D'une part, protéger la forteresse iranienne, c'est-à-dire assurer la survie du régime, mais aussi préserver l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'autonomie économique du pays. D'autre part, constituer autour de l'Iran une zone tampon protectrice à travers la projection de ses capacités *soft* (idéologiques) et *hard* (utilisation de ses forces paramilitaires et des milices pro-iraniennes). Ultimement, l'Iran cherche à être réintégré dans la communauté internationale et à être reconnu comme une puissance souveraine et à part entière.

Tenant compte des lacunes importantes de leur pays dans les domaines traditionnels de la puissance militaire, économique et technologique, les dirigeants iraniens ont adopté, depuis le début de ce siècle, une stratégie asymétrique leur permettant de poursuivre ces grands objectifs stratégiques de manière indirecte, en évitant l'usage de la force et l'affrontement direct avec leurs adversaires régionaux et extrarégionaux.

Au cours des deux dernières décennies, cette approche parfois appelée « hybride » ou « multidimensionnelle » a permis à l'Iran d'engranger des gains stratégiques majeurs. Téhéran a su mettre à profit les interventions occidentales en Afghanistan et en Irak et, surtout, le printemps arabe de 2011, pour s'imposer en acteur incontournable de l'échiquier moyen-oriental et devenir un partenaire clé de la lutte contre Daech aux côtés de la coalition internationale dirigée par les États-Unis.

L'Iran a ainsi pu redorer son blason, renouer le dialogue avec Washington et négocier en position de force sur l'épineux dossier nucléaire. La signature de l'accord nucléaire de 2015, réelle victoire diplomatique, a permis de redonner une légitimité au régime islamique, de prolonger son espérance de vie, tout en consolidant son statut de puissance régionale et en se rapprochant d'une réintégration dans le concert des nations. En 2016, Téhéran pouvait donc se targuer d'avoir fait des progrès notables dans la poursuite de ses principaux objectifs stratégiques.



Tout gain iranien est automatiquement vu comme une perte sèche par les adversaires israéliens et saoudiens de l'Iran

La stratégie de pression maximale

Depuis trois ans, la stratégie régionale et internationale du régime islamique se heurte cependant à des obstacles majeurs. Le plus important est la logique de jeu à somme nulle qui caractérise le système moyen-oriental : tout gain iranien est automatiquement vu comme une perte sèche par les adversaires israéliens et saoudiens de l'Iran.

Le réchauffement des relations entre Téhéran et Washington a été perçu comme une remise en cause des liens privilégiés entre les États-Unis et ses alliés traditionnels dans la région.

L'élection de Donald Trump, dont les premières initiatives internationales ont été de dénoncer le traité nucléaire de 2015, de rompre le dialogue avec l'Iran et d'opérer un rapprochement significatif avec Israël et l'Arabie saoudite, a marqué un tournant décisif.

Depuis 2016, les États-Unis, Israël et l'Arabie saoudite ont travaillé de concert pour réduire l'influence iranienne via une stratégie à 360 degrés dite de « pression maximale ». L'objectif commun est d'empêcher l'Iran de développer sa capacité nucléaire et son programme de missiles balistiques tout en affaiblissant le régime à l'intérieur même de ses frontières, en réduisant son influence externe et en l'isolant sur la scène régionale.

D'emblée, cette stratégie multifacette s'est manifestée par la réimposition des sanctions économiques contre l'Iran. Ce double effort d'étouffement diplomatique et de strangulation économique a été renforcé par une pression militaire israélienne en Syrie, saoudienne au Yémen et de la part de l'OTAN en Irak. À cela s'est ajouté, au cours de l'automne 2019, un soutien marqué aux mouvements populaires anti-régime au Liban, en Irak... mais aussi en Iran.

C'est dans ce contexte de « pression maximale » que le général Qassem Soleimani a été abattu. Cette exécution

Tenant compte des lacunes importantes de leur pays dans les domaines traditionnels de la puissance militaire, économique et technologique, les dirigeants iraniens ont adopté, depuis le début de ce siècle, une stratégie leur permettant d'éviter l'usage de la force et l'affrontement direct.

ATTA KENARE
AGENCE FRANCE-PRESSE

visait plusieurs objectifs. Tout d'abord, désorganiser la force Al-Qods qu'il dirigeait, principale plate-forme de projection de l'influence iranienne sur le théâtre régional moyen-oriental et, ensuite, envoyer un message clair aux Gardiens de la révolution iranienne : « nous pouvons vous frapper n'importe où et n'importe quand ». Cet assassinat était également destiné à pousser les forces militaires iraniennes à commettre une erreur — ce qui, de toute évidence, s'est produit avec les tirs de missiles de la défense antiaérienne contre l'avion de ligne ukrainien. Une tragédie aérienne qui a été sciemment exploitée sur le plan médiatique pour humilier les forces armées iraniennes et nourrir la rancœur populaire contre le régime islamique.

Pour l'heure, la réplique relativement modérée des Iraniens — frappes contre des bases américaines sans conséquence majeure — et la retenue affichée par les milices pro-iraniennes semblent indiquer que cette stratégie à 360 degrés porte ses fruits et que le régime iranien concède la victoire américaine dans cette manche. Cependant, quels que soient leurs succès, les États-Unis et leurs alliés auraient certainement tort de crier victoire. L'Iran est un pays résilient qui dispose de tous les atouts pour tirer son épingle du jeu et renverser la situation à son avantage.

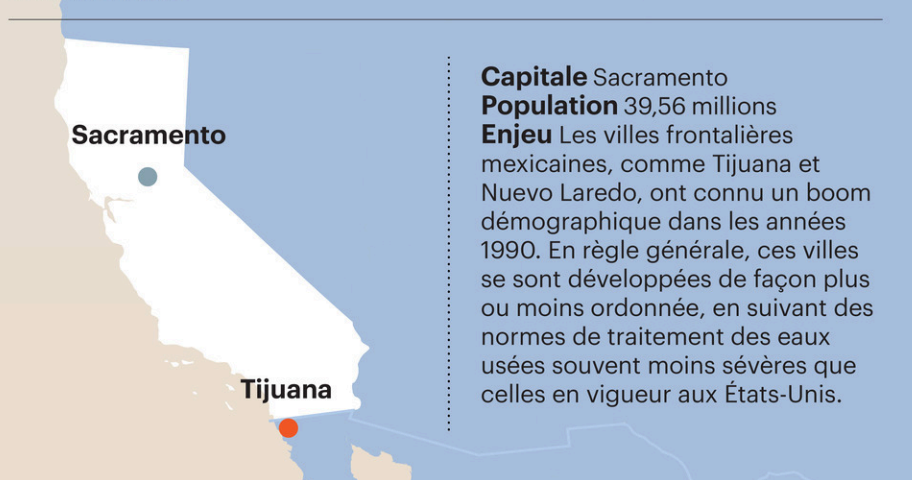


Les autorités américaines interdisent la baignade à Imperial Beach, située tout près de la frontière mexicaine, dans le sud de la ville de San Diego en Californie, dès qu'elles détectent la présence de contaminants dans l'eau. MARCO BÉLAIR-CIRINO LE DEVOIR

Une amitié embouée

La gestion des eaux usées brouille la relation entre les États-Unis et le Mexique

Californie



Capitale Sacramento
Population 39,56 millions
Enjeu Les villes frontalières mexicaines, comme Tijuana et Nuevo Laredo, ont connu un boom démographique dans les années 1990. En règle générale, ces villes se sont développées de façon plus ou moins ordonnée, en suivant des normes de traitement des eaux usées souvent moins sévères que celles en vigueur aux États-Unis.

MARCO BÉLAIR-CIRINO
 À IMPERIAL BEACH, EN CALIFORNIE
 LE DEVOIR

Le parc de l'Amitié s'étend des deux côtés de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, à un jet de pierre de l'océan Pacifique. Des Américains et des Mexicains y fraternisent à travers un mur de fer. En décembre dernier, nous nous mettons en tête d'y faire un saut. Nous rebroussons vite chemin.

Des ondées ont déferlé sur la région frontalière quelques jours auparavant. Le système d'égout de Tijuana n'a pas suffi à la tâche, si bien qu'une boue liquide nauséabonde s'est échappée de la ville mexicaine nichée sur une colline, puis a traversé sans difficulté la haute clôture. Elle a envahi les États-Unis, par le sol et la mer, charriant des cailloux ainsi que des

déchets de toutes sortes. Sous la responsabilité de l'État de la Californie, le parc Border Field en est parsemé : du papier hygiénique est accroché à des branches d'arbre, des contenants de plastique jonchent le sol. Et le chemin de terre pour se rendre au « Friendship Park » ou « Parc de la Amistad » est inondé par endroits. « Eau contaminée par les eaux usées. Une exposition peut provoquer des maladies », peut-on lire sur des affiches à proximité des flaques d'eau.

Des grues sont dispersées le long de la frontière, rappelant la promesse phare de Donald Trump durant la campagne présidentielle de 2016 : ériger un mur étanche long de plus de 3000 kilomètres entre les États-Unis et le Mexique. Promesse qu'il a édulcorée après sa victoire. À quelques centaines de mètres de l'arène de taureaux de Tijuana, embouée, nous nous résignons à faire marche arrière.

Les précipitations ne sont pas en hausse d'une année à l'autre, au contraire, mais elles sont plus abondantes, explique la coordonnatrice des programmes éducatifs de la réserve de l'estuaire de la rivière Tijuana, Anne Marie Tipton. Débordées, les infrastructures de l'agglomération de Tijuana, qui compte près de 1,5 million d'habitants, recrachent le trop-plein d'eau souillée vers le pays de l'Oncle Sam.

Indifférence et impatience

Calilio constate *de visu* les dégâts causés à son lopin de terre dans un vaste jardin communautaire de San Diego Sud, non loin de la frontière. L'ex-mécanicien de l'aviation des forces armées américaines s'affaire à nettoyer la boue avant qu'elle ne sèche. « Sinon ce sera dur, dur », précise-t-il. Par chance, il avait fait sa récolte quelques semaines auparavant. « Souvent, les légumes philippins vendus en magasin sont chers. Donc, je fais pousser les miens. Et, ça m'amuse. C'est un loisir », mentionne-t-il. Calilio a préféré se rendre à sa parcelle de terre à vélo. « Il y a des flaques, petites et grosses, partout. Quand tout sera sec, les chemins seront cahoteux », prévient l'homme, qui revêt un casque rouge et un dossard jaune.

La panique n'a pas gagné le Ranch de la route Hollister non plus. Les randonnées à cheval jusqu'à la frontière américano-mexicaine sont maintenues jusqu'à nouvel ordre. « Nous nous promenons tout le temps là-bas, explique Chelsea, qui est de permanence en cet après-midi de décembre. Mais il faut porter des chaussures appropriées. Et il

faut passer par la plage, et non le chemin indiqué par les autorités. » Sur le sable, les empreintes de sabots de chevaux se mêlent ainsi à celles des roues des véhicules utilitaires sport (VUS) des services frontaliers américains. « Nous nous trouvons dans une plaine inondable. En l'absence de canaux, tout serait inondé dès qu'il y aurait une averse », ajoute sa consœur Ashley, qui a les cheveux et la peau cuivrés par le soleil. À côté d'elles, un petit coq noir pousse les hauts cris dans l'indifférence totale.

Karen a élu domicile à Imperial Beach à moins de 10 km à vol d'oiseau au nord de la frontière. La rue Seacoast où elle habite est coincée entre l'océan et un immense milieu humide. Plusieurs résidences sont ornées de pelouse synthétique. La mer se trouve dans sa cour. Elle n'y a cependant pas mis les pieds depuis vingt ans, mentionne-t-elle. « Ce n'est pas plaisant. Ça pue », dit la retraitée après avoir invité *Le Devoir* à s'asseoir sur sa terrasse sur l'une de ses chaises ornées de coussins bleus délavés. « Mon chien, Ben, aime se baigner. Mais il y est allé il y a deux ans et il a été tellement malade que je ne me promène même plus sur la plage avec lui. C'est toxique », souligne-t-elle.

Les autorités interdisent la baignade dès qu'elles détectent la présence de contaminants dans l'eau. Mais, à tout coup, des surfeurs bravent l'interdit. « C'est comme s'ils étaient immunisés contre les problèmes de santé liés à de l'eau contaminée », lance Karen, la voix noyée dans le roulement des vagues sur la plage. Il n'est cependant pas rare que des surfeurs souffrent de streptocoques, d'infections gastro-intestinales ou des sinus après s'être baignés dans le Pacifique.

Relations empoisonnées

En 2018, le Mexique a annoncé l'injection de plus 5,5 millions de dollars pour moderniser le système de traitement des eaux usées de Tijuana, y compris le remplacement d'une conduite maîtresse de plus de 4 km.

Ce ne sont pas moins de 430 millions qui s'avèreront nécessaires pour résoudre entièrement le problème, estime l'État mexicain de Basse-Californie.

Les communautés de San Diego et d'Imperial Beach ne sont pas les seules à pâtir des eaux usées du sud de la frontière. Parlez-en aux habitants de Laredo, au Texas. À un moment, leurs voisins de Nuevo Laredo, au Tamaulipas, déversaient près de 95 millions de litres d'eaux usées dans le Rio Grande par jour.

Les villes frontalières mexicaines, comme Tijuana et Nuevo Laredo, ont connu un boom démographique dans les années 1990. Les Mexicains s'y sont établis en grand nombre afin d'y trouver un gagne-pain dans des entreprises tournées vers l'exportation qui flairaient la bonne affaire avec les États-Unis et le Canada après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), en 1994. En règle générale, ces villes se sont développées de façon plus ou moins ordonnée, en suivant des normes de traitement des eaux usées souvent moins sévères que celles en vigueur aux États-Unis, fait remarquer Anne Marie Tipton.

Le problème est tel qu'il a surgi lors des négociations qui ont abouti à un nouvel Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Washington et Mexico se sont entendus pour effectuer des améliorations au système de traitement des eaux usées de Tijuana.

Karen s'en réjouit. Cela dit, elle suspecte le locataire de la Maison-Blanche, Donald Trump, d'avoir agi pour les militaires de la force spéciale Navy Seals, qu'il affectionne. Certains d'entre eux éprouveraient des ennuis de santé après avoir pris part à des exercices dans l'océan Pacifique, qui jouxtent leur base en banlieue de San Diego.

Mais l'ACEUM n'a pas produit les effets escomptés sur-le-champ. Fin décembre, des ordures ont obstrué le rejet d'environ 300 mètres cubes d'eau polluée et de déchets.

Le principal accès au parc de l'Amitié demeurera fermé jusqu'à nouvel ordre.

Ce reportage a été financé grâce au soutien du Fonds de journalisme international Transat-Le Devoir.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
 Montréal (Québec) H2L 4X4
 Métro Berri-UQAM
 Ouvert du lundi au vendredi
 de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
 sur LeDevoir.com
 et sur nos réseaux
 sociaux



RÉDACTION

Téléphone
 514 985-3333
 Courriel
 redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
 514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
 de 7 h 30 à 16 h 30)

Téléphone
 514 985-3355
 Extérieur de Montréal
 1 800 463-7559 (sans frais)
 Courriel
 abonnements@ledevoir.com
 Télécopieur
 514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
 514 985-3399
 Extérieur de Montréal
 (sans frais)
 1 800 363-0305
 Courriel
 publicite@ledevoir.com
 Télécopieur
 514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
 514 985-3452
 Courriel
 avisdev@ledevoir.com
 Télécopieur
 514 985-3340

AVIS DE DÉCÈS- LE MÉMORIEL

Téléphone
 514 525-1149
 Courriel
 deces@lememorial.com

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR GROUPEMENT

Téléphone
 514 985-3322
 Courriel
 petitesannonces@ledevoir.com
 Télécopieur
 514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.